

Le 26 novembre 2020

**COVID 19 :**

**La Région renouvelle son engagement pour les entreprises normandes**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, a présenté, aujourd’hui à Rouen, les dispositifs d’urgence mis en place par la Région en faveur des commerçants et des artisans, durement touchés par le re-confinement. Pour la plupart, les entreprises bénéficiaires de ces dispositifs régionaux ont été obligées de suspendre ou transformer à nouveau leur activité pendant le re-confinement, entrainant de très importantes difficultés de trésorerie.**

Les entreprises peuvent cumuler ces dispositifs d’aide.

**Impulsion Résistance Normandie**

Effectif le 14 décembre 2020, ce dispositif concerne les petites entreprises de 0, 1, 2, 3 ou 4 salariés (< 5 etp), dont les coûts fixes sont trop élevés pour faire face à une baisse de 30 à 50% ou moins de leur chiffre d’affaires pour les secteurs de l’annexe 1, et entre 30% et 80% pour les secteurs de l’annexe 2, et toutes non soutenues par le Fond National de Solidarité.

L’Impulsion Résistance Normandie, en lien avec les EPCI, est une subvention portant prioritairement sur les secteurs du tourisme, de la culture, du sport et de l'événementiel. Ce dispositif peut évoluer sur les cibles/secteurs et être modifié en fonction du cadre national et des cas particuliers locaux.

En lien avec les EPCI qui identifient localement les entreprises fragilisées, la Région instruit les dossiers ciblés au niveau local sur la base de critères préconisés par la Région. Les EPCI peuvent déroger aux critères préconisés en faisant bénéficier des entreprises considérées comme en grande difficulté.

Le montant forfaitaire est lié au nombre de salariés :

-  0 salarié : 1000 euros,

- 1 salarié : 2000 euros,

- 2 salariés : 3000 euros,

- 3 salariés : 4000 euros,

- 4 salariés : 5000 euros

L’attribution de l’aide régionale est par numéro SIRET, et quelle que soit la date de création, dès lors que l’entreprise peut justifier d’un chiffre d’affaires supérieur à 8000 euros.

Ce dispositif, doté d’une enveloppe de 20 millions d’euros, est financé à 40% par la Région et 60% par les EPCI Normands.

**Normandie Prêts Participatifs : plus de 40 millions d’euros pour renforcer les fonds propres et/ou restructurer la dette des entreprises**

S’étant endettées pendant la crise, un certain nombre d’entreprises seront en risque d’insolvabilité (dettes plus élevées que les fonds propres de l’entreprise). Certaines entreprises saines disposant d’un modèle économique solide ont donc été temporairement fragilisées par l’arrêt de l’économie.

Ces prêts participatifs permettent aux TPE et PME normandes de tous secteurs d'activité d’alléger la pression financière et d’assainir leur bilan. Le prêt participatif est en effet un emprunt de haut de bilan, inscrit comptablement comme tel,  assimilé à des quasi-fonds propres, non à un endettement.

Les modalités d’attribution sont les suivantes :

- montant du prêt : de 15 000 à 500 000 euros, plafonné à 25% du chiffre d’affaires ou aux besoins en trésorerie générés par la crise ;

- Durée du prêt : 7 à 10 ans avec un différé total du capital ;

- Les conditions de remboursement :

* In fine en capital, intégrant une possibilité de remboursement anticipé sans pénalité uniquement sur la totalité du capital restant dû en une fois, au minimum deux ans après le déblocage ;
* Paiement annuel des intérêts ;

**La Région avance les loyers des TPE normandes de tous secteurs d'activité, prioritairement du commerce et de la restauration**

La crise sanitaire, et particulièrement la période de confinement, ont entraîné des difficultés financières pour les commerces, au point de les mettre dans l'impossibilité de payer leurs loyer et charges.

Ces loyers, qui représentent une part importante des coûts fixes, perdurent intégralement et les soutiens mis en place par l’État ne peuvent complétement compenser une absence de chiffre d’affaire.

A ce titre, la Région Normandie propose d’avancer jusqu’à deux mois de loyer commerciaux (octobre et novembre 2020), selon les modalités suivantes :

- Différé d’amortissement de 18 mois,

- Les prêts sont octroyés pour une période de 5 ans (dont le différé) sans intérêt,

- Remboursement mensuel par prélèvement automatique mensuel sur 3,5 ans à l’issue de la période.

**Foncière de Commerce en Normandie : redynamiser les centres-villes**

Cette structure foncière, a pour objectif d’acquérir et porter l’immobilier commercial de centre-ville, pour les cases destinées à rester en secteur marchand, et demeurant vacantes. Cette structure sera en capacité d’acheter et gérer les locaux commerciaux ou de services à la personne dans les centres-villes de Normandie, en lien avec les EPCI et les communes.

La structure sera dotée d’un capital de 5 millions d’euros avec un premier objectif d’acquisition d’environ 150 commerces (surface moyenne 50 m²) sur la période 2021-2026, ce qui équivaudrait à plus de 6 300 m² de surface commerciale ressuscitée dans les centres-villes et centres-bourgs de Normandie. Le capital sera réparti comme suit :

* + Région Normandie : 60%, soit 3 millions d’euros
	+ SHEMA : 10%, soit 500 000 euros,
	+ Normandie Participations : 10%, soit 500 000 euros,
	+ Caisse des dépôts et Consignations : 10%, soit 500 000 euros,
	+ Caisse Epargne de Normandie : 3.5%, soit 175 000 euros,
	+ EPFN : 3.25%, soit 162 500 euros,
	+ Territoire et Habitat Normand : 3.25%, soit 162 500 euros

**Digitalisation, transition numérique et environnementale**

Le dispositif Impulsion Transition Numérique s’adresse aux entreprises normandes de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan n'excède pas 2 millions d’euros. Ce dispositif a pour but d’aider les artisans et commerçants à mettre en place un projet de transition numérique, tel que la mise en place de plateforme « click and collect ». En raison du contexte de crise sanitaire impactant les TPE et en particulier les artisans commerçants, les critères d’attribution de l’aide ont été revus.

Le taux d'aide maximal se monte à 50% de l'assiette éligible, avec un montant total d'aide cumulé sur 12 mois de 5000 euros. L'aide doit être sollicitée avant toute signature de devis.

Enfin, pour les acteurs du tourisme, des montants d’investissement plus élevés portant sur la transition numérique et environnementale pourront être pris en charge.

**Plateformes « fairemescourses.fr » et « Au Rendez-vous des normands »**

La Région Normandie soutient le développement de fairemescourses.fr, plateforme normande solidaire entièrement gratuite permettant aux commerçants et artisans de proposer très facilement à la vente leurs produits via un espace en ligne dédié. Les consommateurs peuvent passer commande par l’intermédiaire de la plateforme auprès des commerçants et artisans proches de chez eux et choisir leur mode de paiement et de livraison/retrait parmi ceux proposés par les commerçants eux-mêmes.

Egalement, la Région Normandie et l’AMNC (Association de la Monnaie Normande Citoyenne) travaillent au développement de la plateforme « Au Rendez-vous des Normands », mise en ligne sur le site du RolloN en avril. Lors du premier confinement, cette plateforme recensait les producteurs agricoles et aquacoles normands ainsi que de nombreux commerces, associations et acteurs du tourisme de notre région. En décembre, une MarketPlace sera intégrée à la plateforme « Au Rendez-vous des Normands », permettant de réaliser des transactions en ligne directement en RolloN, et en Euro pendant les prochains mois, auprès des commerçants éligibles.

Contact presse :

Laure Wattinne – 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr